

Rapport du Président. Assemblée générale extraordinaire ViaMéca du 12 septembre 2019.

Mont-Blanc Industries et ViaMéca se sont rapprochés et ont porté une réponse commune à l'appel à projets phase IV des pôles de compétitivité lancé par l'Etat français en 2018. <https://competitivite.gouv.fr/la-politique-des-poles/phases/2019-2022-879.html>

Mont-Blanc Industries et ViaMéca partagent l'ambition de créer avec CIMES, Creating Integrated MEchanical Systems, pôle de compétitivité soutenu par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, le premier hub d'ambition européenne dédié à l'ingénierie et au manufacturing pour les systèmes mécaniques intelligents, reconnu comme acteur majeur de la nouvelle organisation de la filière mécanicienne en France. CIMES a pour objectif d'animer un écosystème d'innovation de pointe fédérant tous les acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation pour concevoir, développer et industrialiser les procédés, produits et services dont l'industrie du futur a besoin.

La candidature commune a été soutenue par les collectivités locales, financeurs publics, des 2 pôles.

Le projet CIMES a été évalué de façon positive et CIMES a été sélectionné par l'Etat le 05 février 2019, avec l'octroi du label Pole de compétitivité pour 4 ans, de 2019 à 2022, sous réserve de fusion des 2 associations porteuses avant fin 2019.

Les 2 pôles ont créé en décembre 2018 une association de préfiguration CIMES I et les 2 associations porteuses des pôles fondateurs ont donné mandat aux Présidents de Mont-Blanc Industrie et ViaMéca pour la préparation du processus de fusion à mettre en œuvre d'ici fin 2019.

Le groupe de travail « gouvernance » mobilisé à partir de décembre 2018 a évalué plusieurs scénarios de rapprochement. Les instances de gouvernance des 2 pôles et les assemblées générales ont été informées de l'avancement du projet, de l'intérêt de ce rapprochement et des objectifs partagés.

Le processus retenu par l'association de préfiguration, validé par le conseil d'administration de ViaMéca le 26 juin 2019 est le suivant :

- Mont Blanc Industries identifie les missions qui seront désormais assurées par CIMES, association porteuse du label pôle de compétitivité et modifie ses statuts et son objet.
Mont-Blanc Industries se positionne désormais comme association d'animation d'une « grappe industrielle » du territoire des Savoie, les grappes industrielles étant définies comme concentrations d'entreprises et d'institutions interreliées dans un domaine particulier sur un territoire géographique. Les statuts modifiés sont soumis à validation de l'AG Mont-Blanc Industries avant fin 2019.
- ViaMéca modifie sa dénomination sociale et devient CIMES, Les statuts ViaMéca sont transformés en statut CIMES et le siège est déplacé à Cluses. Ces dispositions sont soumises au vote en assemblée générale extraordinaire de ViaMéca le 12 septembre 2019.
- Dès la validation par la gouvernance de ViaMéca, l'association porteuse du pôle Mont-Blanc Industries adhère à CIMES ainsi que les membres de Mont-Blanc Industries souhaitant s'impliquer dans la gouvernance et dans les commissions CIMES qui seront mises en place.
Les adhérents de Mont-Blanc Industrie qui, en regard des missions de CIMES, souhaitent adhérer au pôle de compétitivité peuvent le faire à la date d'effet de l'évolution de ViaMéca en CIMES.

- L'association de préfiguration CIMES I sera dissoute au terme de sa vocation de portage des subventions publiques 2019, avec accord de reversement aux associations fondatrices de CIMES jusqu'à la fusion.